

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

N°DC-2026-41

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Objet : Renouvellement des cotisations aux organismes partenaires

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme VERA Katy, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRE, Mme BONNET Stérenn

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Mme Maud SIMONNOT

Secrétaire de séance : Mme Katy VERA

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la participation de la commune de Colpo aux organismes partenaires.

- Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes (FECN) : 385,00€
- Association des Maires de France (AMF) et AMF56 (cotisation annuelle 2026 pour l'adhésion à l'AMF56 incluant l'adhésion à l'AMF, calculée en fonction de la population légale (donnée INSEE publiées le 29/12/2025, soit pour COLPO 2 345 habitants) : 820,75€
- Association des Maires ruraux du Morbihan (AMRF56) : 145,00€
- Agriculteur de Bretagne : 222,20€
- Adhésion 2026 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 195,00€
- Adhésion CAUE (montant de cotisation de 0,35€/habitant, sur la base de sa population municipale : 803,60€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **RENOUVELLE** la participation de la commune de Colpo aux organismes partenaires.
- **DIT** que les crédits sont disponibles compte 6881.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

